Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260519-DCM2026_048-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2026-048 – VIE LOCALE – DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT DE CONCOURS DANS LE CADRE DU 25e SALON DES ARTS

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés		Nombre de suffrages non exprimés	
29	22	15	pour : contre :	29 0	Abstentions :	0

Date de la convocation : Mardi 5 mai 2026
L'an deux mille vingt-six, le treize mai, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Carole RAMAUX, Jean-Paul LE BIHAN, Catherine PAILLERON-JOANNIC, Gaspard GUCCIARDI, Jocelyne DARDEVET, Didier RETAILLEAU, Paulette LAMBERT, Danièle MAUROUZEL, Eric MAUROUZEL, Luc JEROME, Yvan LE NEVE, Stéphane KEROUAULT, Gaël LACROIX, Mélody LAY, Virginie TOUZARD, Vincent GUYOT, Camille LAMOUR, Gérard LELOUP, Cécilia VENET-LASNIER, Kahina SAADI

Pouvoirs : Michel CROCHET a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Justine WINCKLER DRUMARE a donné pouvoir à Gaspard GUCCIARDI, Simon MARTIN a donné pouvoir à Vincent GUYOT, Loeiza LE GAL a donné pouvoir à Camille LAMOUR, Chantal CHARRERON a donné pouvoir à Kahina SAADI, Eric MAHE a donné pouvoir à Gérard LELOUP, Vincent TANGUY a donné pouvoir à Cécilia VENET-LASNIER

Absence : Michel CROCHET, Justine WINCKLER DRUMARE, Simon MARTIN, Loeiza LE GAL, Chantal CHARRERON, Eric MAHE, Vincent TANGUY

Secrétaire de séance : Jocelyne DARDEVET

À l'occasion de la 25e édition du Salon des Arts de Surzur, qui se déroulera du 11 au 19 juillet 2026, la Commune organise un concours artistique (dessins et peintures) ouvert au public, placé sous le thème : « 25 ans du Salon des Arts, c'est la fête ! »

Ce concours a vocation à favoriser l'expression artistique et la participation du public autour de cet événement anniversaire.

Trois catégories sont définies à l'appréciation de la commission culture.

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260519-DCM2026_048-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

Des prix seront attribués dans chaque catégorie. Le jury sera composé des membres de la commission culture ainsi que de l'invité d'honneur du Salon des Arts 2026.

La remise des prix aura lieu le dimanche 19 juillet 2026 à 15h00, à la salle des sports.

Le budget alloué aux récompenses est fixé à 100 € et est inscrit au budget du Salon des Arts.

VU la présentation en commission culture en date du 21 avril 2026 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de formaliser les modalités d'organisation et de participation au concours dans un règlement dédié ;

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

VALIDE le règlement de concours annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application du règlement intérieur, ainsi qu'à procéder à sa mise en œuvre ;

DÉCIDE que ce règlement entrera en vigueur à compter du 13 mai 2026 ;

PRÉCISE que le règlement sera communiqué aux participants via sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 18 mai 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Signé par : Noëlle CHENOT Date : 18/05/2026 Qualité : Maire Noëlle CHENOT	
Noëlle CHENOT	Jocelyne DARDEVET